

PFAS et polluants éternels : Angers Loire Métropole doit prendre des mesures de précaution

Un an après la publication de l'enquête du Monde en février 2023, la proposition de loi écologiste du député Nicolas Thierry visant à protéger la population des risques liés aux polluants éternels (PFAS) a été adoptée par l'Assemblée nationale jeudi 4 avril 2024. Cette loi vise à interdire ces substances dans certains secteurs où les moyens de les remplacer existent déjà comme dans l'industrie textile, cosmétique ou dans les ustensiles de cuisine (retirés de la loi par amendement par la majorité présidentielle). **Pour les écologistes du groupe local Grand Angers, cette bataille ne fait que commencer et Angers Loire Métropole doit engager des démarches complémentaires.**

“L'Authion à hauteur de la fosse de Sorges faisait partie des 1000 sites contaminés par les polluants éternels dévoilés par l'enquête du Monde l'an passé, avec un taux significatif de 41 ng/l relevé, 100m en amont de la fosse de Sorges qui sert de réserve d'eau potable pour l'ensemble de notre agglomération”, souligne Romain Laveau, porte-parole du groupe local des écologistes.

“Alors que le Ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, était le grand absent lors de débats de cette loi à l'Assemblée Nationale, que la majorité présidentielle a voté contre (dont les députés du groupe Horizons), les habitantes et habitants d'Angers Loire Métropole sont en droit de se demander ce qui est mis en place à l'échelle de l'agglomération. Quelles sont les études et mesures de précaution qui ont été engagées face à ces polluants éternels sur le territoire? Qu'a mis en place Angers Loire métropole pour en comprendre les causes et mesurer l'ampleur des pollutions locales ?” interroge Elsa Richard, conseillère municipale d'Angers et conseillère communautaire.

Ce scandale aux polluants éternels touche l'Europe toute entière avec au total 17 000 zones contaminées en Europe dépassant le seuil de 10 nanogrammes par litre (ng/l). Pour autant, l'Etat, comme Angers Loire Métropole, doit mettre en place dès maintenant des mesures de précaution pour contenir les risques et préserver la santé de la population.

Elsa Richard et **Sophie Briand-Boucher**, co-animatrices du groupe Les Écologistes Angers Agglo ; **Romain Laveau**, référent communication du groupe